



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement du traitement au radium 223

Question écrite n° 17612

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement du traitement au radium 223 utilisé pour combattre les métastases osseuses du cancer de la prostate. Selon les études réalisées, ce produit, aussi connu sous le nom « Xofingo », améliorerait l'espérance et la qualité de vie des malades. Pour autant, si le radium 223 a obtenu une autorisation de mise sur le marché français en 2013, il n'est toujours pas remboursé par la sécurité sociale alors que la Haute autorité de santé a émis un avis favorable à son remboursement. De nombreux patients à qui ce traitement est prescrit se trouvent confrontés à son coût très élevé (près de 6 000 euros par injection). C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage une prise en charge de ce médicament et s'il existe d'autres solutions pour les malades.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17612

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2302

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)